

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FÉVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 21 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean MERLAUT, Maire.

Présents : MM. Jean MERLAUT, Dominique HERMOSO, Pascal MODET, Mme Maryse MERLAUT, MM. Philippe LAROZE, Jean-Louis PERIER, Michel CAU, Frédéric PRADEAU, Melle Francine REYNAUD, Mmes Sylvia VARELA Y VARELA, Nadège VIGNAU, Charlotte REVAULT.

Absents excusés : M. Frédéric ROUGIER, Mme Véronique LEBLANC-TRIDAT.

Secrétaire de séance : Maryse MERLAUT

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Maître Nicolas MAMONTOFF, notaire à CADILLAC, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles B 1131, B 1138, B 1140, B 1144 et B 1147, d'une superficie totale de 1 053 m², sises *Les Pères* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Maître Nicolas MAMONTOFF, notaire à CADILLAC, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles B 1129, B 1130, B 1132, B 1133, B 1134, B 1135, B 1136, B 1137, B 1139, B 1141, B 1142, B 1143, B 1145 et B 1146, d'une superficie totale de 5 250 m², sises *Les Pères* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres (5 POUR, 4 CONTRE, 3 ABSTENTIONS),

DÉCIDE de surseoir à la décision.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Maître Dominique ESCHAPASSE, notaire à LANGOIRAN, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle C 78, d'une superficie totale de 45 m², sise *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle susdite.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'utilisation de la salle des fêtes par l'association *Country Fun Dancers* de QUINSAC. La fréquence d'occupation serait trimestrielle et l'association proposerait en contre partie des animations à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE au Comité des Fêtes de contacter l'association pour éventuellement mettre en place un partenariat.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h15.